majorats, il ne put y avoir de terres titrées, et déjà, à partir de l'ordonnance du 10 décembre 1824, le roi ne pouvait faire que des ducs sans *duché*.

Avant même la Révolution de 1789, lorsqu'un *duché* se trouvait éteint par la confiscation, le roi pouvait seul le relever, et ce qui montre que le nom seigneurial était attaché à la terre et non au titre, c'est que, pour changer le nom d'un *duché*, il fallait changer le nom de la ville qui en était la capitale, ce qui arriva à propos du *duché* de Montmorency, le 13 juillet 1688. Le roi avait érigé en *duché-pairie* le *duché* de Beaufort, et les lettres patentes contiennent cette disposition : « Notredit cousin, le prince de Condé, a bien voulu consentir, en faveur de notre cousin Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, que le *duché* de Beaufort portât à l'avenir le nom de Montmorency; notredit cousin, le prince de Condé, nous a très-humblement supplié de changer le nom dudit *duché* et pairie de Montmorency, dont il est propriétaire et possesseur, en celui d'Enghien..., et voulons que la ville de Montmorency, qui est la capitale dudit *duché*, soit appelée Enghien. »

Les *duchés* exceptés de la loi salique, c'est-à-dire recevant les femmes, tendaient à faire dévier de son but toute l'institution. En effet, par suite de fausses interprétations des lettres d'établissement, les dignités pouvaient sortir de la race qui devait exclusivement les retenir. Ce fut pour remédier à ce danger que Louis XIV fixa, en mai 1711, le règlement général des *duchés-pairies*.

Quand un *duché* n'était pas limité par la teneur des lettres patentes d'érection à la seule transmission en ligne directe et masculine, les représentants mâles les plus proches de la maison pouvaient dépouiller les femmes qui détenaient le fief de dignité moyennant indemnité ultérieure.

En ce qui regarde particulièrement les *duchés-pairies*, l'extinction de l'hoirie mâle entraînait la dévolution du *duché* à la couronne. La dignité était tellement inhérente à la terre, que si, par succession, la terre passait, en totalité ou en partie, à un autre héritier que le nouveau duc, celui-ci était obligé de l'acquérir de ses cohéritiers, et ne pouvait recueillir la qualité de duc qu'à cette condition. D'ailleurs, les *duchés-pairies* constituaient non-seulement des dignités, mais de véritables offices; des privilèges, des charges, des gouvernements héréditaires étaient attachés à leur possession. Leur importance politique donnait au souverain, dans leur transmission, un droit et un intérêt tout spéciaux. Enfin, certains *duchés*, celui de Montmorency entre autres, étaient et sont restés femelles jusqu'en 1711. Lorsque la Restauration régla, par l'ordonnance du 31 août 1817, la condition des ducs et pairs, le roi ne releva ni ne confirma les *duchés;* il se contenta de reconnaître aux pairs le titre de duc, tandis qu'avant la Révolution de 1789 le roi ne créait pas un duc, mais érigeait la terre en *duché*.

L'édit de 1566 et la plupart des lettres patentes d'érection stipulèrent le retour à la couronne des *duchés-pairies*, à l'extinction de la descendance mâle, et cette réserve de retour était une des causes qui permettaient au roi de disposer de ces *duchés* selon son bon plaisir.

Le *duché-pairie* comportait le droit de haute, de basse et de moyenne justice seigneuriale, et les titulaires de la dignité avaient un droit de préséance qui les plaçait hiérarchiquement à la tête de toute la noblesse.

Il y eut des comtés qui eurent rang de *duchés*, mais ce ne furent que de très-rares exceptions.

Voici la liste des *duchés-pairies* qui existaient lors de la Révolution de 1789, en dehors des six pairies ecclésiastiques : 1572, Uzès (maison de Crussol); 1582, Elbeuf (Lorraine); Montbazon (Rohan-Guéménée); 1599, Thouars (La Trémouille); 1606, Sully (Béthune); 1619, Luynes et Chevreuse (Albert); 1620, Brissac (Cossé); 1631, Richelieu (Du Plessis-Vignerot); 1634, Fronsac (Du Plessis-Vignerot); 1652, Albret et Château-Thierry (La Tour d'Auvergne-Bouillon); 1652, Rohan (Chabot); 1662, Luxembourg-Piney (Montmorency); 1663, Gramont; 1663, Villeroy (Neuville); 1663, Mortemart (Rochechouart); 1663, Saint-Aignan (Beauvilliers); 1663, Noailles; 1665, Aumont; 1690, Charost (Béthune); 1690, Saint-Cloud (archevêque de Paris); 1710, Harcourt; 1710, Fitz-James; 1711, Chaulnes (Albert d'Ailly); 1716, Brancas; 1716, Valentinois (Grimaldi-Monaco); 1721, Nivernais (Mancini-Mazarini); 1723, Biron (Gontaut); 1731, Aiguillon (Plessis-Vignerot); 1736, Fleury (Rosset de Rocozel); 1757, Duras (Durfort); 1759, La Vauguyon (Quélen de Stuer de Caussade); 1762, Praslin (Choiseul); 1770, La Rochefoucauld; 1775, Clermont-Tonnerre; 1777, Aubigny (Lennox de Richmond); 1787, Choiseul; 1787, Coigny (Franquetot). Les *duchés* héréditaires non pairies vérifiés au parlement à la même époque étaient : 1667, Chevreuse (Albert); 1696, Châtillon; 1742, Broglie; 1758, Liancourt (La Rochefoucauld); 1758, Laval (Montmorency); 1766, Cambrai; 1767, Montmorency; 1769, Beaumont (Montmorency-Luxembourg); 1773, Lorges (Durfort); 1773, Croy d'Havré; 1774, Villequier (Aumont); 1777, Châtelet; 1780, Polignac; 1784, Maillé; 1786, Saulx-Tavannes; 1787, La Force (Caumont).

Napoléon Ier rendit un décret, le 30 mars 1806, pour l'érection des grands fiefs, en ces termes : « Nous avons érigé et érigeons en *duchés*, grands fiefs de notre empire, les provinces ci-après désignées : la Dalmatie, l'Istrie, le Frioul, Cadore, Bellune, Conegliano, Trévise, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue, Rovigo. Nous nous réservons de donner l'investiture desdits fiefs, pour être transmis héréditairement, par ordre de primogéniture, aux descendants mâles, légitimes et naturels de ceux en faveur de qui nous en aurons disposé; et, en cas d'extinction de leur descendance masculine et naturelle, lesdits fiefs seront réversibles à notre couronne impériale, pour en être disposé par nous ou nos successeurs. »

Mais les événements qui suivirent, tout en conservant aux titulaires de ces *duchés* leur titre de dignité, ne leur laissèrent pas la propriété réelle des terres, qui retournèrent à ceux sur lesquels elles avaient été conquises. Les érections faites en vertu du décret de 1806 établissaient des *duchés-principautés : duché-principauté* de Neufchâtel, érigé en faveur de la maison Berthier, le 30 mars 1806; *duché-principauté* de Bénévent (Talleyrand), 5 juin 1806; *duché-principauté* de Ponte-Corvo (Bernadotte), 5 juin 1806; *duché-principauté* de Parme (Cambacérès), 1808. A part ces quatre principautés, les autres *duchés* simples furent : Dantzig (Lefebvre), 28 mai 1807; Plaisance (Lebrun); Frioul (Duroc); Istrie (Bessières); Abrantès (Junot); Vicence (Caulaincourt); Castiglione (Augereau); Padoue (Arrighi); Feltre (Clarke); Dalberg-Auestaedt (Davout); Otrante (Fouché); Gaëte (Gaudin); Decrès; Valmy (Kellermann); Montebello (Lannes); Raguse (Viesse de Marmont); Bassano (Maret); Tarente (Macdonald); Rivoli (Masséna); Trévise (Mortier); Conegliano (Jeannot de Moncey); Cadore (Nompère de Champagny); Elchingen (Ney); Reggio (Oudinot); Massa (Regnier); Dalmatie (Soult); Rovigo (Savary); Bellune (Perrin); Albuféra (Suchet).

Il y avait jadis dans le Comtat-Venaissin, avant qu'il fût réuni à la France, cinq fiefs érigés en *duchés* simples par les papes; c'étaient : le *duché* de Caderousse, créé en 1668 pour la maison d'Ancezune et qui passa en 1768 dans celle de Gramont; le *duché* de Gadagne, érigé en 1669 en faveur de la famille de Gallean; le *duché* de Crillon, érigé en 1725 en faveur de Balbe de Berton; celui de Baumes, érigé en 1775 pour la maison de Fortia, et enfin le *duché* de Caumont, érigé en 1788 pour la maison de Seytres. La cour de France ne reconnaissait pas leur titre aux possesseurs des *duchés* érigés par les souverains italiens étrangers à la maison de Bourbon, et ne leur attribuait que le titre de marquis.

Une autre singularité contre laquelle s'éleva Saint-Simon était l'érection d'un *duché* français en grandesse par le roi d'Espagne, ce qui plaçait sous la vassalité de l'Espagne une terre française, de la mouvance directe ou indirecte de la couronne de France.

Les *duchés-pairies* de la Grande-Bretagne ne sont pas nombreux; il n'y a que vingt et un *duchés* anglais, sept écossais et un irlandais. En voici la liste, avec le nom de chacune des familles qui les possèdent, et la date de l'érection :

Angleterre. 1483, Norfolk (Howard); 1547, Somerset (Seymour); 1675, Richmond (Lennox); 1675, Grafton (Fitz-Roy); 1682, Beaufort (Somerset); 1684, Saint-Albans (Beauclerk); 1694, Leeds (Osborne); 1694, Bedford (Russell); 1694, Devonshire (Cavendish); 1702, Marlborough (Spencer); 1703, Rutland (Manners); 1711, Brandon (Hamilton-Douglas); 1716, Portland (Bentinck); 1719, Manchester (Montagu); 1720, Dorset (Sackville-Germain); 1756, Newcastle (Pelham-Clinton); 1766, Northumberland (Percy); 1814, Wellington (Wellesley); 1822, Buckingham et Chandos (Temple-Nugent-Bridges-Chandos-Grenville); 1833, Sutherland (Leveson-Gower); 1833, Cleveland (Vane).

Ecosse. 1643, Hamilton (Hamilton-Douglas); 1662, Buccleuch et Queensburry (Montagu-Douglas-Scot); 1675, Lennox; 1701, Argyll (Campbell); 1703, Atholl (Murray); 1707, Montrose (Graham); 1707, Roxburgh (Innes-Kerr).

Irlande. 1766, Leinster (Fitz-Gerald).

En Allemagne, on comptait, lors de la guerre de 1866, les *duchés* d'Anhalt, de Brunswick, de Nassau, les *grands-duchés* de Bade, de Hesse, de Mecklembourg, qui formaient autant d'Etats indépendants.

En Russie, il n'y a pas de *duchés*, et les membres de la famille impériale sont seuls qualifiés grands-ducs; mais c'est un titre honorifique et rien de plus.

DUCHÉ DE VANCY (Joseph-François), poëte dramatique et littérateur français, né à Paris en 1668, mort en 1704. Il était fils d'un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (Louis XIV), qui n'avait pas de fortune, mais qui lui fit donner une bonne éducation. L'étude développa en lui quelques germes de talent et il se crut poëte; mais il ne fut jamais qu'un des plus pâles imitateurs de Racine. La trame lâche et mal tissue de ses ouvrages dramatiques, la fadeur languissante des passions qu'il a exprimées, le lieu commun insignifiant des caractères et des personnages qu'il a reproduits n'ont point permis à ses opéras ni à ses tragédies de se perpétuer sur la scène.

Il avait conservé les premiers essais qu'il avait commis dans sa jeunesse, et il eut un jour l'idée de les adresser à Mme de Maintenon, à qui ils plurent parce qu'ils étaient essentiellement religieux, et qui recommanda « ce mauvais et moral écrivain » à M. de Pontchartrain. Le ministre, jaloux de complaire à la favorite, et croyant d'ailleurs qu'un talent nouveau allait se produire, alla voir notre homme. Le pauvre Duché, qui vivait obscur et retiré, fut fort ému quand on vint lui annoncer la présence du secrétaire d'Etat, imaginant qu'il s'agissait au moins de la Bastille. La conversation de Pontchartrain le rassura bientôt. Il obtint par la suite la permission de faire représenter à Saint-Cyr les *Drames sacrés*, ce qui ne l'empêcha point de prêcher à l'Opéra, dans plusieurs pièces lyriques et ballets, une morale plus mondaine et moins édifiante. Grâce à sa protectrice, Duché devint membre de l'Académie des inscriptions, obtint un emploi dans les aides, la pension qu'avait eue Racine et fut nommé valet de chambre du roi. Il se lia d'amitié avec J.-B. Rousseau, qui lui a dédié quelques-uns de ses vers légers.

On dit que Duché possédait le talent de la déclamation. Ses opéras, trop loués par Voltaire, ne peuvent pas soutenir la comparaison avec ceux de Quinault. Dans ce genre, son meilleur ouvrage est bien certainement l'*Iphigénie en Tauride*, ce qui ne veut pas dire que ce soit un chef-d'œuvre.

Parmi ses autres œuvres, nous citerons : *Absalon*, tragédie sacrée (1712); *Débora*, tragédie biblique (1712); *Jonathas*, tragédie sacrée (1714); *Céphale et Procris*, tragédie lyrique; les *Fêtes galantes*, ballet; *Scylla*, tragédie; une recueil d'*Histoires édifiantes et de poésies sacrées*, composées pour Saint-Cyr, ainsi que différentes odes, entre autres celle sur le *Jugement dernier*, adressée à Jean-Jacques Rousseau.

DUCHECKIE s. f. (du-chè-kî). Bot. Genre de liliacées.

DUCHEMMÉ s. m. (du-chèmm-mé). Genre de tapis que fabriquent les tribus nomades dans leurs campements d'Asie et dans lequel domine le poil de chèvre.

DUCHÊNE (Georges), journaliste français, né à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire) le 24 mars 1824. Doué d'un sens pratique peu ordinaire chez les jeunes gens de son âge, persuadé d'ailleurs que le travail manuel pouvait seul assurer son indépendance et le pain quotidien, il entra de bonne heure dans les ateliers de MM. Mame, puis il vint à Paris en 1843 et travailla, tant comme compositeur que comme correcteur, dans plusieurs imprimeries, notamment chez Claye et chez Gerdès. Lors de la révolution de 1848, Duchêne fut délégué par les ouvriers typographes pour les représenter aux fameuses séances organisées par Louis Blanc au Luxembourg, et dans lesquelles on cherchait à résoudre le difficile problème du *droit au travail*.

Duchêne avait lu plusieurs traités d'économie sociale, et il avait été surtout frappé des vigoureuses théories émises dans le volume des *Contradictions économiques*. Le 25 février 1848, quatre citoyens armés de fusils se présentent au domicile de Proudhon et lui proposèrent de prendre la direction d'un journal démocratique, portant pour titre le *Représentant du peuple*. Proudhon décline d'abord avec une sorte d'effroi cette lourde responsabilité; et puis, où trouver de l'argent, un crédit? Comment marcher sans avoir sous la main un capital assuré? « Nous avons, répond Duchêne, crédit chez le marchand de papier et chez l'imprimeur, puis chacun de nous fera de son mieux pour aider l'entreprise. Je serai correcteur; mes collègues, ici présents, sont compositeurs, ils se chargent de réunir l'équipe nécessaire; nous serons journalistes au besoin. Promettez-nous votre concours et nous réussirons. Si le succès ne répond pas à nos efforts, il n'y aura que des journées de perdues, et chacun de nous se pourvoira ailleurs. » Proudhon insiste de nouveau sur la difficulté du journal quotidien. Ecrire un article chaque jour, lui qui écrivait si péniblement et si lentement! il ne pouvait s'engager à ce labeur. Enfin, pressé, harcelé, il consent à donner des notes au *Représentant du peuple*, mais de temps à autre seulement et en simple amateur. Duchêne s'empressa d'accepter; il savait bien qu'une fois engrené dans cette besogne entraînante du journalisme, le terrible logicien s'y donnerait corps et âme. En effet, le premier article de Proudhon amena des répliques et des controverses violentes. Proudhon fut obligé de répondre, et la force des choses le créa journaliste malgré lui. Au mois d'août 1848, le général Cavaignac supprima le *Représentant du peuple*. Le *Peuple* fut aussitôt fondé; Duchêne en était gérant et rédacteur. Le numéro spécimen venait seulement de paraître, quand Duchêne fut poursuivi comme *ayant l'intention* de publier une feuille périodique sans avoir versé de cautionnement. Duchêne fut condamné à un mois de prison et à 200 fr. d'amende. A partir de ce moment, le gouvernement et les particuliers pris à partie attaquent le *Peuple* sans relâche. Douze procès sont successivement intentés au gérant. Les jugements s'accumulent; le chiffre des amendes atteint 80,000 fr. et le total des années de prison à l'actif de Duchêne s'élève modestement à trente-trois ans et huit mois. On l'interna tour à tour à Sainte-Pélagie, à Mazas, à Clairvaux et enfin à Belle-Isle, dont l'amnistie du 2 décembre 1852 lui ouvrit la porte après trois ans et huit mois de détention. Rendu à la liberté, il revint à l'imprimerie reprendre son travail. En 1853, Proudhon réclama sa collaboration pour le *Manuel du spéculateur à la Bourse*. La troisième édition de ce livre, la seule signée, mentionne cette collaboration. Duchêne passa ensuite à la maison Hachette pour y rédiger le *Dictionnaire des communes de France*. Dans ce même temps, il collaborait à plusieurs ouvrages publiés par Proudhon, notamment à la *Théorie de l'impôt*, couronnée à Lausanne. Les autres travaux préparés par Duchêne pour le grand publiciste ont pris place dans le volume intitulé la *Spéculation devant les tribunaux*. Après avoir collaboré pendant un an et en amateur au *Courrier français* hebdomadaire, Duchêne fut attaché en 1867 à la rédaction de ce journal, quand celui-ci devint quotidien. Il se chargea spécialement des articles d'économie politique, sociale et financière, et il devint bientôt le plus autorisé des bulletinistes de bourse. La terreur des boursiers véreux et des lanceurs d'entreprises chimériques, il signala hardiment la fraude quoi qu'il lui en pût coûter. Au commerce du philosophe franc-comtois, Duchêne a gagné la force de la logique, la clarté et la vigueur de la pensée. Duchêne a été l'un des quatre personnages désignés par Proudhon pour la publication de ses œuvres posthumes. En 1868, à la suite de dissentiments personnels, Duchêne quitta la rédaction du *Courrier français*, qui disparut quelque temps après.

DU CHESNE, martyr protestant, originaire de Beaumont, près de Rethel, mort en 1554. Du Chesne s'était retiré à Lausanne avec sa femme et son frère pour y pratiquer librement la religion réformée qu'il avait embrassée. Au mois de septembre 1554 il rentra en France dans l'intention de venir chercher sa sœur, mariée à Rethel, et quelques-uns de ses parents établis à Reims; mais, sur la route de Besançon à Gray, il rencontra un moine inquisiteur qui l'accosta. Une croix plantée sur le chemin amena la conversation sur la religion, et Du Chesne laissa malheureusement percer ses sentiments, en sorte qu'à peine arrivé à Gray il fut arrêté sur la dénonciation du moine, mis en jugement, condamné à mort et exécuté le 8 octobre.

DUCHESNE (Léger), en latin **Leodegarius a Quercu**, philologue français, mort en 1588. Professeur au Collège royal et ennemi implacable des calvinistes, il fit dans un de ses écrits l'apologie des assassins de Coligny et demanda l'extermination des protestants. Nous citerons de lui : *Flores epigrammatum quibusdam auctoribus excerpi* (Paris, 1555); *Prælectionum et poematum liber* (1559, in-8o); *De internecione Gasp. Colignæi* (1572), etc.

DUCHESNE (Charles), médecin français du XVIe siècle. Il a laissé un livre plein de faits importants sous le titre de : *Récit véritable de ce qui s'est passé au voyage de Henri IV à Dieppe*, publié dans le *Journal de Henri IV*, par L'Estoile (1741, in-8o).

DUCHESNE (Joseph), plus connu sous le nom latin de **Quercetanus**, célèbre médecin chimiste français, qui vécut dans la deuxième moitié du XVIe siècle. V. QUERCETANUS.

DUCHESNE (Simon), mathématicien français, né à Dôle au XVIe siècle. Il se réfugia en Allemagne pour échapper à la persécution à laquelle étaient en butte les calvinistes, et s'établit à Delft, où il professa les mathématiques. Duchesne a écrit un ouvrage sur la *Quadrature du cercle* ou *Manière de trouver un carré égal au cercle donné* (Delft, 1584), problème qu'il s'imaginait avoir résolu.

DUCHESNE (André), savant et laborieux historien français, né à l'Ile-Bouchard (Touraine) en 1584, mort en 1640. Son nom a été latinisé en **Chesneus Duchenius, Querceanus Querneus**, selon l'usage des érudits du temps. La vie d'André Duchesne fut entièrement consacrée aux travaux historiques et géographiques. Il étudia à Loudun d'abord, à Paris ensuite, sous l'érudit Boulanger, et devint géographe et historiographe du roi. Richelieu avait coutume de l'appeler familièrement « mon bon voisin, » à cause de la proximité des lieux où ils étaient nés l'un et l'autre. Duchesne mourut à l'âge de cinquante-quatre ans, écrasé sous une charrette, en se rendant à sa maison de campagne de Verrières, près de Paris. On a de ce laborieux écrivain, qui a été surnommé le *Père de l'histoire de France*, les ouvrages suivants : *Egregiarum seu electarum lectionum et antiquitatum liber* (Paris, 1602, in-12); *Januariæ Kalendæ seu de solemnitate anni tam ethnica quam christiana brevis tractatus*, avec un poëme latin intitulé : *Gryphus de numero ternario* (Paris, 1602, in-12); les *Figures mystiques du riche et précieux cabinet des dames* (Paris, 1605, in-12), savant ouvrage qu'il avait écrit en l'honneur d'une demoiselle qu'il épousa trois ans plus tard; *Satyres de Juvénal*, traduites en français avec des notes (Paris, 1606, in-8o); les *Antiquités et recherches de la grandeur et de la majesté des rois de France* (Paris, 1609, in-8o, et 1621, in-fol.); les *Antiquités et recherches des villes, châteaux, etc. de toute la France* (Paris, 1610, in-8o); les *Controverses et recherches magiques de Martin Delrio*, traduit et abrégé du latin (Paris, 1611, in-8o); *Histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* (Paris, 1614, in-fol.); *Bibliotheca cluniacensis, collecta a Martino Marrier, edente cum notis Andrea Quercetano* (Paris, 1614, in-fol.); *Histoire des papes jusqu'à Paul V* (Paris, 1616, 2 vol. in-4o, et 1645, in-fol.); *Petri Abælardi et Heloyssæ conjugis ejus opera* (Paris, 1646, in-4o); *Histoire de la maison de Luxembourg*, de Nic. Vignier (Paris, 1617, in-8o); les *Œuvres d'Alain Chartier* (Paris, 1617, in-4o); *Alcuini abbatis opera* (Paris, 1617, in-fol.); *Dessein de la description du royaume de France* (Paris, 1617, in-4o); *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire et la topographie de la France* (Paris, 1618, in-8o), réimprimée avec des additions en 1627, même format; *Histoire des rois, ducs et comtes de Bourgogne* (Paris, 1619 et 1628, 2 vol. in-4o); *Lettres d'Etienne Pasquier* (Paris, 1619, 3 vol. in-8o); *Historiæ Normannorum scriptores antiqui* (Paris, 1619, in-fol.); *Histoires généalogiques de maisons célèbres* (Châtillon-sur-Marne, 1621, in-fol.); *Rais de Breil* (1621, in-4o); *La Rochefoucauld* (1622, in-fol.); *Montmorency* (1624, in-fol.); *Vergy* (1625, in-fol.); *Comtes d'Albon et dauphins de Viennois* (1628, in-4o), formant le deuxième volume de l'*Histoire de Bourgogne; Guines, Ardres, Gand, Coucy* (1631); *Dreux, Bar-le-Duc, Luxembourg, Limbourg, du Plessis-Richelieu, etc.* (1631, in-fol.); *La Chastaigneraye* (1639, in-fol.); *Béthune* (1639, in-fol.); *Series auctorum omnium qui de Francorum historia et de rebus francicis, cum ecclesiasticis tum secularibus, ab exordio regni ad nostra usque tempora, etc.* (Paris, 1663, in-fol., réimprimé en 1635); *Historiæ Francorum scriptores* (1636-1641, 3 vol. in-fol.). Ce fut pendant l'impression du troisième volume de cet ouvrage qu'André Duchesne mourut. Son fils termina l'édition et publia les volumes IV et V; *Vies des saints de France*, publiées pour la plus grande partie par les soins de Nic. Camusat, des bollandistes, du P. Labbe et du P. Mabillon; *Histoire des ministres d'Etat, depuis le roi Robert*, etc. Duchesne a laissé plus de 100 volumes in-folio manuscrits, tous écrits de sa main : ce sont des pièces historiques, des analyses ou extraits de titres, des observations, des remarques, des généalogies, etc.

DUCHESNE (François), historien, fils du précédent, né à Paris en 1616, mort en 1693. Elevé à l'école de son père, et comme lui passionné pour les recherches historiques, il ne l'égala pas en réputation et hérita toutefois du titre d'historiographe de France. On a de lui : deux éditions des *Antiquités des villes, châteaux et places remarquables de toute la France* (Paris, 1647, in-8o, et 1668, 2 vol. in-12) : la deuxième est la meilleure; une édition de l'*Histoire des papes* (Paris, 1653, 2 vol. in-fol.); *Histoire des cardinaux français* (Paris, 1660-1666, 2 vol. in-fol.). Il voulait continuer cet ouvrage, commencé par son père sur l'ordre de Richelieu, mais il ne réalisa pas entièrement ce projet. François Duchesne mit en ordre et publia les trois derniers volumes des *Historiæ Francorum scriptores coætanei*. Les deux seuls ouvrages entièrement de lui sont les suivants : *Traité des officiers qui composent le conseil d'Etat*, imprimé avec le *Nouveau style du conseil* (Paris, 1662, in-4o); *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France* (Paris, 1680, in-fol.). On croit qu'il fut l'éditeur des *Mémoires de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur* (Paris, 1690, 2 vol. in-12).

DUCHESNE (Vincent), bénédictin français, né à Besançon dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il s'occupa avec succès de mécanique et d'architecture, inventa un procédé pour scier le marbre, exécuta les plans d'après lesquels furent construites les abbayes de Morey, en Franche-Comté, et de Saint-Pierre de Châlons, et, par un procédé à lui, mit, dit-on, en trois heures, le jeune Louis XV à même d'écrire. Au bas d'une gravure de l'époque, qui a perpétué le souvenir de ce fait, on lit les vers suivants :

En trois heures de temps le roi sait bien écrire,
Par un secret nouveau que tout le monde admire,
Et le seul dom Duchesne, enfant de Besançon,
Sut faire ce prodige en moins de six leçons.

Le P. Duchesne a composé des *Mémoires sur la Franche-Comté*, dont Boulainvilliers a publié un long passage dans son *Etat de la France* (1752).

DUCHESNE (Jean-Baptiste PHILIPOTEAU), jésuite et théologien français, né dans les Ardennes en 1682, mort à Dijon en 1755. Il professa la philosophie à Reims (1724-1731), puis fut chargé de l'éducation des enfants du roi d'Espagne Philippe V. Ses principaux ouvrages sont : le *Prédestinatianisme* (Paris, 1724, in-4o); *Histoire du baïanisme ou de l'hérésie de Michel Baïus* (Douai, 1721); la *Science de la jeune noblesse* (1729); *Abrégé de l'histoire d'Espagne* (1741), etc.

DUCHESNE (Louis-Henri), économiste français, né à Boëge, au pied du mont des Voirons (Haute-Savoie) en 1737, décapité en 1793. N'ayant pu réussir à se créer des ressources suffisantes dans sa patrie, il se rendit à Paris, où la protection d'un de ses parents, garde des minutes du comte de Saint-Florentin, lui fit obtenir en 1774 une place d'intendant dans la maison du comte de Provence. Incarcéré comme suspect en 1792, il fut exécuté l'année suivante, car on avait trouvé à son domicile une foule d'objets attestant sa foi monarchique, d'ailleurs bien connue. Prévoyant le sort qui lui était réservé, il se répandit, dit-on, en invectives contre ses juges. Il a publié : *Projet d'administration remis à M. Turgot quand il fut nommé contrôleur général, et présenté dans l'assemblée des notables en* 1787 (in-8o, anonyme); *Premiers principes d'une bonne administration et causes de la décadence d'un royaume* (in-8o, signé à la fin D. de V.); *Projet pour libérer l'Etat sans emprunt, sans innovations et en soulageant les peuples*, par D. de V. (in-8o, anonyme); *Observations sur le mémoire de M. Necker à l'Assemblée nationale le* 14 *novembre* 1789 (in-8o, anonyme); *Projet d'imposition juste et facile, propre à suppléer au déficit qu'occasionnerait dans les revenus du roi la suppression des traités extérieurs, des gabelles, des tabacs, etc.* (1789, in-8o), signé à la fin L. H. D. de V.; *Projet d'emprunt beaucoup moins onéreux à l'Etat que ceux qui sont usités jusqu'à ce jour, et propre à être substitué à celui de septembre dernier* (in-8o), signé à la fin L. H. D. de V; *Mémoire d'observations sur le privilége accordé à M. de Fev.* (in-8o, anonyme); *Observations sur les finances de la France comparées à celles d'Angleterre* (in-8o); *Mémoire sur l'amélioration de l'agriculture en Savoie* (1790, in-8o).

DUCHESNE (Henri-Gabriel), littérateur et naturaliste, né à Paris en 1739, mort en 1822. Garde des archives du clergé de France avant la Révolution, il devint, en 1807, conseiller référendaire à la cour des comptes, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, et dans lequel son expérience pour le classement des titres le rendit très-utile. On a de lui : *Manuel du naturaliste*, en collaboration avec Macquer (1771, in-8o); la *France ecclésiastique* (Paris, 1774-1789, 16 vol. in-12); *Dictionnaire de l'industrie* (Paris, 1776 et 1801, 6 vol. in-8o), livre excellent, où les découvertes dans les sciences et les arts sont exposées d'une manière claire et précise; *Notice historique sur la vie et les ouvrages de J.-B. Porta* (Paris, 1801, in-8o); *Comédies de Térence traduites en vers français* (Paris, 1806, 2 vol. in-8o).

DUCHESNE (Pierre-François), jurisconsulte et homme politique français, né à Romans (Drôme) en 1743, mort en 1814. Avocat au parlement de Grenoble lorsque la Révolution éclata, il embrassa les idées nouvelles avec enthousiasme, fut élu au conseil des Cinq-Cents (1797), se mêla activement aux discussions législatives, fut du nombre des opposants au coup d'Etat du 18 brumaire, et fit cependant partie du Tribunat, dont il devint président, en messidor an VIII. Duchesne donna sa démission après avoir, seul avec Carnot, voté contre le consulat à vie. Il alla se fixer à Grenoble, où il se fit inscrire au nombre des avocats, et devint par la suite bâtonnier de l'ordre. Il a laissé un assez grand nombre de discours et d'opuscules.

DUCHESNE (Antoine-Nicolas), naturaliste français, né à Versailles en 1747, mort à Paris en 1827. Il fut successivement professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Seine-et-Oise, au prytanée de Saint-Cyr et au lycée de Versailles. Duchesne a publié, entre autres écrits : *Manuel de botanique* (Paris, 1764); *Histoire naturelle des fraisiers* (1766); le *Jardinier prévoyant*, almanach publié de 1770 à 1781, 11 vol.; *Considérations sur le jardinage* (1775); *Sur la formation des iardins* (1779), etc.

DUCHESNE (Jean-Baptiste-Joseph), peintre en miniature et sur émail, né à Gisors (Eure) en 1770, mort en 1856. Il commença à se faire connaître à l'Exposition de 1804, devint, sous la Restauration, peintre de Monsieur (comte d'Artois), de la duchesse de Berry et de la Dauphine, et fut chargé, en 1840, de continuer la série des émaux du musée du Louvre, commencé par Petitot, œuvre que, de l'aveu de tous les artistes, il était seul capable d'achever d'une manière digne de ce grand maître. Les émaux de Duchesne offrent un éclat de carnation, une harmonie d'ensemble et une délicatesse de détails qui ne le cèdent en rien aux plus belles œuvres de nos anciens émailleurs. On cite, parmi les plus remarquables, les portraits de Louis-Philippe, de la reine Marie-Amélie, de Léopold Ier, roi des Belges. Son chef-d'œuvre, dans les miniatures, est le portrait de la duchesse de Berry.

DUCHESNE (Jean), iconographe français, né à Versailles en 1779, mort en 1855. Il entra en 1795 comme employé au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale et en devint conservateur titulaire en 1839. C'est à lui qu'on doit le classement actuel de cette riche collection. Duchesne était l'homme de France qui connaissait le mieux les gravures et les graveurs; aussi ses ouvrages font-ils autorité. Voici les titres des plus importants : *Notice des estampes exposées dans la Bibliothèque du roi* (1819 et 1855, in-8o); *Essai sur les vieilles gravures des orfèvres florentins du* XVe *siècle* (1826, in-8o); *Voyage d'un iconographe en Allemagne, en Hollande et en Angleterre* (1834, in-8o). Il est un des quatre éditeurs de l'*Iconographie des hommes célèbres* (1827, 4 vol. in-4o).

DUCHESNE (Edouard-Adolphe), médecin, né à Paris en 1804. Il se fit recevoir docteur en 1827 et obtint, en 1830, un prix de l'Académie de médecine pour un mémoire *Sur l'emploi du maïs*, au point de vue de l'alimentation de l'homme, des femmes qui allaitent et des enfants. Le docteur Duchesne est membre du comité d'hygiène et de salubrité de Paris. On a de lui : *Traité du maïs ou blé de Turquie* (1833, in-8o); *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe* (1836, in-8o); *Observations médico-légales sur la strangulation* (1845); *Histoire statistique du choléra dans le XIe arrondissement* (1851, in-8o); *De la prostitution dans la ville d'Alger depuis la conquête* (1853); *Des dangers que présente l'emploi des papiers colorés avec des substances toxiques* (1854, in-8o); *Des chemins de fer et de leur influence sur la santé des mécaniciens et des chauffeurs* (1857, in-18); *De la colique de plomb chez les ouvriers émailleurs en fer* (1861, in-8o); *De l'insalubrité des volailles nourries de viandes en état de putréfaction* (1861, in-8o), etc.

DUCHESNE (Alphonse), journaliste français, né à Lisieux le 13 mai 1825, mort à Paris le 12 juin 1870. Il se fit connaître par une collaboration assez active à divers journaux littéraires, le *Diable boiteux*, le *Rabelais*, le *Figaro*, et devint secrétaire de la rédaction de cette dernière feuille, qui n'était alors que bi-hebdomadaire. Le *Petit Figaro* ayant été fondé, Duchesne fut plus spécialement attaché à sa rédaction, et, depuis 1867, il y publiait une causerie quotidienne. M. de Villemessant songea à lui confier aussi la direction politique du *Figaro*, qui venait de verser le cautionnement. Il donna à ce journal plusieurs articles remarqués. Nous citerons ses *Lettres indépendantes*. Mais les opinions de Duchesne ne ressemblaient en rien à celles de M. de Villemessant et de ses collaborateurs. Il renonça à traiter de matières politiques et se contenta d'écrire dans ce journal, où d'ailleurs il ne comptait que des amis, des articles bibliographiques sous ce titre : la *République des lettres*. La critique de Duchesne était d'une rare impartialité. S'il s'attaqua parfois à des réputations usurpées et dont chaque publication nouvelle attestait de plus en plus le peu de mérite, il se montra toujours bienveillant pour les œuvres consciencieuses. Aussi, dans cette république des lettres où les inimitiés sont si nombreuses, Duchesne ne rencontra que d'universelles sympathies. Républicain, il avait su vivre dans des milieux très-divers sans pour cela faire aucun compromis avec sa dignité, et il s'était acquis, même parmi ses adversaires politiques, de véritables amitiés. On peut dire de Duchesne que le sérieux de son esprit nuisit peut-être à sa réputation, bien que son talent fût très-apprécié de ses confrères en journalisme.

Le bagage littéraire de Duchesne est léger, comme celui de tous ceux qui ont dépensé leur esprit dans les luttes quotidiennes du journalisme. Indépendamment des *Lettres de Junius*, série de pamphlets qu'il écrivit avec son ami Delvau, qui devait le précéder de si peu dans la tombe, Duchesne a publié en volumes : les *Chants d'un oiseau de passage* (Lisieux, 1844, in-8o); l'*Ange, la Fée et le Démon*, contes, légendes et nouvelles (Pont-à-Mousson, 1864, in-18). Il a écrit, en outre, en collaboration avec le bibliophile Jacob, une *Histoire des cordonniers et de la cordonnerie*, et une *Histoire des coiffeurs et de la coiffure*. Depuis 1869, Duchesne était devenu le principal rédacteur du *Diable-à-quatre*, publication hebdomadaire qu'avait fait naître le prodigieux succès de la *Lanterne*, de Rochefort.

DUCHESNE (LE PÈRE) était un type populaire avant de servir d'enseigne à une foule de journaux et de pamphlets politiques. Suivant M. Ch. Brunet, qui a consacré un volume à la bibliographie de la fameuse feuille d'Hébert, dans un écrit intitulé le *Plat de carnaval* et antérieur à la Révolution, il est fait mention d'un père Duchesne, marchand de fourneaux, rue Mazarine, jurant et sacrant à chaque phrase. D'un autre côté, Rétif de La Bretonne, dans le douzième volume de l'*Année des dames nationales*, nous apprend que ce nom et ce type viennent d'une pièce de Nicolet. Ce détail n'a pas une grande importance, et le seul intérêt qu'il puisse offrir, c'est de nous apprendre d'une manière certaine que le type du père Duchesne était déjà populaire avant la Révolution. Les publicistes de ce temps ne l'ont pas inventé; ils l'ont simplement mis en scène, comme en d'autres temps on s'est servi de Pasquin, de Polichinelle, de Mayeux, etc. En 1789, les Parisiens allaient rire, à la foire Saint-Germain, des grasses facéties du père Duchesne, et, dès le début de la Révolution, il parut un grand nombre d'opuscules politiques sous l'invocation de ce burlesque patron. M. Eug. Hatin, dans son *Histoire de la presse* et dans sa *Bibliographie de la presse périodique*, en cite un certain nombre : la *Colère du père Duchesne à l'aspect des abus;* les *Vitres cassées par le véritable père Duchesne, député aux états généraux; Don patriotique du père Duchesne à la nation; Dialogue bougrement patriotique du père Duchesne avec le pape*, etc.

La plupart de ces publications étaient de simples pamphlets d'un jour; quelques-unes seulement eurent une suite, prirent les allures périodiques d'un journal et fournirent une assez longue carrière. En première ligne, il faut citer les *Lettres bougrement patriotiques du père Duchesne*, par Lemaire, et les *Grandes joies* et les *Grandes colères du père Duchesne*, par Hébert.

« Tout naturellement, dit M. Hatin, chacun de ces *Père Duchesne* avait la prétention d'être le premier, le seul véritable. » Il y eut entre leurs parrains de vives polémiques à ce sujet. Mais c'est une question d'autant plus difficile à résoudre que, dans l'origine, ces productions ne se distinguaient point par des caractères bien tranchés, à ce point que les contemporains eux-mêmes s'y trompaient, et qu'en outre il ne s'y rencontrait le plus souvent ni date ni nom. Quand, plus tard, Camille Desmoulins, dans son fameux pamphlet contre Hébert, lui reprochait d'avoir volé l'idée, le titre et la vignette de son journal, il affirmait une chose qu'il lui eût été difficile de prouver, et il faisait simplement flèche de tout bois contre un ennemi. Le savant auteur de la *Bibliographie de la presse périodique* est moins affirmatif; il incline visiblement pour Lemaire; mais, en définitive, il laisse la question indécise.

Ce Lemaire était un commis de l'administration des postes. C'était, lit-on partout, un homme d'esprit, qui imagina de ressusciter le personnage du père Duchesne pour agir sur les classes illettrées. Il publia, de 1790 à 1792, les *Lettres bougrement patriotiques du véritable père Duchesne*, 400 numéros in-8o, de 8 pages chacun, avec l'épigraphe suivante : *Castigat bibendo mores*. Ce *véritable*, qui apparaît dès la dix-neuvième lettre, montre bien qu'il y avait déjà des concurrents. Cette feuille est farcie d'au moins autant de jurons et de mots cyniques que celle d'Hébert; cependant les historiens et les bibliographes en parlent avec indulgence : pour quel motif? Uniquement parce qu'elle était un organe du royalisme constitutionnel. *Ce que l'on blâme en Attila*, ce que l'on trouve ignoble et ordurier quand il s'agit du parti populaire, devient tout simplement pittoresque et piquant s'il est question de la défense du feuillantisme. Heureux privilége des opinions dites modérées!

Bien plus, Hébert a été peut-être plus violent comme opinion, mais bien moins ordurier. Nous pourrions donner comme preuve de nombreux passages du journal de Lemaire; mais nous craindrions de choquer nos lecteurs. Qu'on en juge par une seule phrase. Lemaire dit de son concurrent, au milieu d'un chapelet d'autres injures : « C'est un maroufle bon à torcher tous les c... »

La polémique purement révolutionnaire n'est jamais allée jusque-là.

Comme suite à ses 400 lettres, Lemaire fit paraître la *Trompette du père Duchesne*, 1792-1793, 147 numéros in-8o, avec cette épigraphe : *In vino veritas*. Mais tous les Père Duchesne se sont, en définitive, effacés devant celui d'Hébert, qui est resté le type du genre et le seul *véritable* pour les bibliographes et les collectionneurs.

Pendant longtemps on avait placé la naissance de cette feuille fameuse aux premiers jours de 1791; mais M. Ch. Brunet a prouvé qu'elle avait déjà une trentaine de numéros en 1790. Ce qui avait induit les bibliographes en erreur, c'est que les numéros d'ordre ne partent, en effet, que des premiers jours de janvier 1791. Chaque numéro du journal a un titre particulier, dont les formules les plus ordinaires sont : la *Grande joie;* la *Grande colère du père Duchesne*, etc. Il n'y a pas d'autre intitulé, à moins qu'on ne veuille considérer comme le titre du journal la légende qui accompagne la vignette : *Je suis le véritable père Duchesne, foutre!* Cette vignette, définitivement fixée au no 13, et copiée, dit-on, presque entièrement sur un autre *Père Duchesne*, qui s'imprimait rue du Vieux-Colombier, représente le fameux marchand de fourneaux coiffé d'un bicorne à large cocarde, la pipe à la bouche, les pistolets à la ceinture et paraissant menacer d'une petite hache un abbé qui joint les mains, et au-dessous duquel on lit la devise : *Memento mori*. Cette vignette, d'une exécution barbare, a toute la naïveté de certains vieux bois ou des gravures d'almanachs. A partir du no 23, on voit, à la fin de chaque numéro, deux fourneaux, dont un renversé. Enfin, à partir du no 131, apparaît le *fac-simile* de la signature d'Hébert; ceci pour déjouer les faussaires, parmi lesquels, chose curieuse, Hébert ne paraît pas ranger Lemaire, car il parle de lui avec estime dans ses nos 136 et 137, en désavouant hautement tous ces *bâtards*, dont lui, Hébert, ne fut jamais le père, « et entre autres celui qui se fabrique chez la veuve Errard, rue Saint-Sauveur. C'est une diatribe dégoûtante, particulièrement dirigée contre l'estimable auteur des *Lettres du père Duchesne...* »

A cette époque, d'ailleurs, il était constitutionnel, comme la plupart des révolutions